



**COMPTE RENDU DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
DES MINISTRES DU SAMEDI 27 SEPTEMBRE 2025**

.....

La Session du Conseil exceptionnel des Ministres s'est tenue ce **samedi 27 septembre 2025 de 16H à 18H**, sous la haute Autorité de son **Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef Suprême des Armées, Général Mamadi DOUMBOUYA**.

Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour :

- I. MESSAGE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT**
- II. MESURE REGLEMENTAIRE**





I. MESSAGE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT

Au titre de son message, **Son Excellence Monsieur le Président de la République** a ouvert la session du Conseil des Ministres par un message de bienvenue et a adressé ses remerciements au peuple de Guinée pour la mobilisation exemplaire et exceptionnelle constatée lors de la campagne et du scrutin référendaire du 21 septembre 2025. Il a salué le choix majoritaire en faveur du projet de Constitution qui nous ressemble et nous rassemble, consacrant ainsi le retour à l'ordre constitutionnel.

Le Chef de l'État a souligné que les Guinéennes et les Guinéens, tant sur le territoire national qu'à l'étranger dans les représentations diplomatiques et consulaires, ont exercé leur droit de vote dans le calme et la sérénité. Il a rappelé que cette réussite s'inscrit dans la dynamique de refondation engagée depuis le 5 septembre 2021 sous la conduite du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD).

Le Président de la République a exprimé sa reconnaissance à tous les Ministres avec une mention spéciale au Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation pour l'organisation et le bon déroulement des opérations électorales. Il a également remercié les Forces de Défense et de Sécurité, réunies au sein de la Commission Nationale de Défense et de Sécurité (CNDS) et coordonnées par le Poste de Commandement Opérationnel de Sécurité Intérieure (PCO-SI), pour leur rôle déterminant.

Ses remerciements se sont également adressés aux observateurs nationaux et internationaux, en particulier la CEDEAO et l'Union Africaine, pour leur solidarité, leur soutien technique et leur observation électorale qui ont contribué à la réussite du scrutin.

Le Président de la République a félicité les membres du Comité Stratégique de Simandou pour l'obtention de la notation souveraine inaugurale de la Guinée pour notre souveraineté économique assumée dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement socio-économique durable et responsable Simandou 2040, ainsi que la Ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Économie Numérique y compris tous les hauts cadres pour la mise en service du data center et du domaine national .gn.



Il a rappelé que la République de Guinée célébrera cette année le 67^e anniversaire de son Indépendance, sur le thème : « S'inspirer du passé pour construire le futur ensemble : souveraineté économique ». Il a invité l'ensemble du Gouvernement à s'investir pour donner à cette commémoration un éclat particulier.

Le Chef de l'État a ensuite pris acte des résultats du référendum proclamés dans les délais légaux par le Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation et validés par la Cour suprême. Les résultats définitifs donnent 89,38 % pour le « Oui » et 10,62 % pour le « Non », avec un taux de participation de 86,42 %. Il a confirmé avoir procédé à la promulgation de la nouvelle Constitution adoptée par le Peuple souverain de Guinée.

Conformément à son adresse du 31 décembre 2024 annonçant une année électorale cruciale, il a demandé aux acteurs concernés de soumettre au Conseil des Ministres une proposition de date pour la tenue de l'élection présidentielle en 2025, qui sera entérinée par décret.

En ce qui concerne les lois d'application de la nouvelle Constitution, le Président de la République a instruit le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, de travailler en étroite collaboration avec les départements ministériels concernés et le Conseil National de la Transition (CNT), afin que les lois organiques et spéciales soient adoptées dans un délai de trois mois. Il a également exigé un compte rendu bi-hebdomadaire sur l'avancement de ce processus.

Il a par ailleurs demandé au Premier Ministre, au Ministre de la Justice, au Ministre de l'Administration du Territoire, au Ministre de la Défense Nationale et au Ministre Secrétaire Général de la Présidence de la République de lui soumettre un calendrier de mise en place progressive des institutions prévues par la Constitution, en cohérence avec le calendrier électoral.

Le président de la République a ordonné au Ministre du Budget de soumettre la 1^{ère} Loi de Finances Rectificative (LFR 2025) à notre organe législative CNT pour adoption.

Enfin, le Président de la République a rappelé au membres du Gouvernement les principes de collégialité, de solidarité, de probité et d'abnégation qui doivent guider la conduite des affaires publiques. Il a insisté sur la nécessité d'obtenir des résultats tangibles et plus d'efficacité au service exclusif du peuple de Guinée, seul destinataire de l'action publique.



II. MESURE REGLEMENTAIRE

Présentation de l'avant-projet Loi de Finances rectificative (PLFR) 2025 par Monsieur le Ministre du Budget.

Décision : Le Conseil a validé la communication du Ministre.

Conakry, le 27 septembre 2025

LE CONSEIL DES MINISTRES

